

**Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal****Séance du 10 mars 2023, convoquée le 3 mars 2023
Délibération n° 2023-03-03**

Nombre de conseillers en exercice : 9	Présents : 8	Vote : 9 pour
---------------------------------------	--------------	---------------

L'an deux mille vingt-trois, le dix mars à 18 heures, le Conseil municipal de la commune de Sainte-Montaine, réuni en session ordinaire, dans la salle de réunion de la Mairie, conformément à l'article L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Monsieur Jean-Yves DEBARRE, Maire.

Présents : Jean-Yves DEBARRE, Annick BAUDOIN, Rosemay BOURBON, Etienne FENART, Michèle KUBICKÉ, Marie-Thérèse MOREAU, Igor OLSEVSKI et Nicolas RAFFESTIN.

Absents excusés : Bertrand CASSÉ (a donné pouvoir à Jean-Yves DEBARRE)

Secrétaire de séance : Marie-Thérèse MOREAU

Objet : Délégués du SIVOM SOLOGNE PAYS FORT

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée qu'il convient d'élire de nouveaux délégués au SIVOM SOLOGNE PAYS FORT suite à la démission de Madame Muriel KUBICKÉ, qui était déléguée titulaire de la vocation Ramassage Scolaire et déléguée suppléante de la vocation Eau.

Vu les statuts du SIVOM SOLOGNE PAYS FORT,

Le conseil municipal procède à l'élection des membres du conseil municipal qui siègeront aux assemblées du SIVOM SOLOGNE PAYS FORT pour les vocations Ramassage Scolaires et Eau, en application de l'article L.5711-1 et l'alinéa II de l'article L.5211-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur Nicolas RAFFESTIN est seul candidat à l'élection de délégué titulaire de la vocation Ramassage Scolaire et délégué suppléant de la vocation Eau.

Le Conseil Municipal a donc procédé à l'élection du délégué titulaire de la vocation Ramassage Scolaire et du délégué suppléant de la vocation Eau.

Résultats du premier tour de scrutin :

- Nombre de conseiller présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
- Nombre de votants (enveloppes déposées)	9
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L.66 du code électoral)	0
- Nombre de suffrages blancs (art. L.65 du code électoral)	0
- Nombre de suffrages exprimés	9
- Majorité absolue	5

NOM et Prénom des candidats	Nombre de suffrages obtenus en chiffres	Nombre de suffrages obtenus en lettres
RAFFESTIN Nicolas	9	Neuf

Envoyé en préfecture le 16/03/2023

Reçu en préfecture le 16/03/2023

Publié le

ID : 018-211802277-20230310-2023_03_03-DE



Monsieur Nicolas RAFFESTIN a été proclamé délégué titulaire de la vocation Ramassage Scolaire et délégué suppléant de la vocation Eau du SIVOM SOLOGNE PAYS FORT.

Pour Extrait Conforme,

Le secrétaire de séance,
Marie-Thérèse MOREAU

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'M. Moreau'.

Le Maire,
Jean-Yves DEBARRE



Certifié exécutoire par Monsieur le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le 16/03/2023
et de sa publication sur le site internet de la commune de Sainte-Montaine le 16/03/2023